



Le 11 Avril 2020

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Transports

Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint-Germain
75700 PARIS

Objet: COVID 19 - Dépistage et suivi des personnels navigants dans tous les ports, étendu au guichet unique du RIF

Lettre recommandée en R.A.R n°

Mesdames, Messieurs,

Depuis le début de la pandémie mondiale qui nous touche comme tous les pays du monde, nous avons demandé que tous les personnels navigants soient dépistés systématiquement dans leur centre de santé des gens de mer, situés dans tous les ports français, au plus près des 24 heures précédant leur embarquement, et des 24 heures à leur débarquement. Cette mesure déclinée au niveau national devrait s'étendre au guichet unique du RIF.

Ainsi tout marin français ou résidant en France positif au COVID 19, même asymptomatique, serait dépisté et ne pourrait pas embarquer à bord de son bateau ou navire, au risque de contaminer ses camarades avec toutes les conséquences que cela peut avoir, pour la santé de tous et individuelle (y compris au plan psychologique dans le cas de complications graves ou de décès par transmission d'un porteur sain ou dont les symptômes se déclareraient une fois embarqué).

Ainsi le double objectif revendiqué par les services de la DAM en réunion nationale avec les OS représentatives de la profession serait quasi obligatoirement atteint (**Ne pas introduire le virus à bord en embarquant des personnels porteurs du virus et pouvoir acheminer le personnel débarquant malgré les restrictions d'accès imposées par certains pays**), tout comme les positions de notre Ministre de Tutelle, Monsieur DJEBBARI qui dans sa lettre du 26 mars déclare en substance : **« la continuité du transport maritime est impérative dans la mesure où leurs exploitants et leurs salariés se voient garantir la poursuite de leur activité sans difficulté administrative tout en maintenant un haut niveau de sécurité et de sûreté. »**

Quel niveau de sécurité est il plus important d'atteindre que celui de préserver la santé des navigants qui réalisent et opèrent toutes les tâches et opérations des exploitants des compagnies maritime ? Au risque dans le cas contraire de compromettre non seulement la santé des navigants et celle de leurs familles, mais également la poursuite de telle ou telle activité économique si une épidémie venait de nouveau à se répandre sur un navire en vase clos, comme on a pu le voir avec les navires de croisière, et comme cela pourrait se retrouver dans n'importe quelle autre activité du secteur maritime, que ce soit au commerce, à la pêche, ou au niveau des services portuaires.

.../...

Hélas, nous avons bien compris que le dépistage systématique était surtout une question de coût pour l'Etat et ses services comme cela est mentionné dans le dernier compte rendu de branche (**« Il ne sera pas possible de tester tous les marins ; un test sérologique coute entre 25 et 50 euros pièce »**), sans compter l'absence de matériel de type masques, gels, blouses, etc... dont nous imaginons que les SSGM manquent à l'image des hôpitaux de notre pays.

Par conséquent, Mesdames, Messieurs, les Directeurs et Médecins, nous vous saisissons plus officiellement par la présente pour vous réitérer notre exigence de dépistage systématique des marins au plus près avant leur embarquement et à leur débarquement dans les SSGM avant leur retour dans leurs foyers, afin de leur assurer, ainsi qu'à leur entourage et toute la population, le meilleur niveau de sécurité et de santé revendiqué et attendu de l'Etat, par tout citoyen de la République Française, et conformément à vos objectifs et aux engagements du Ministre des transports.

UFM CFDT : Thierry LE GUEVEL

FOMM - UGICT : Jean-Philippe CHATEIL

CGT : Pierrick SAMSON

FO : Etienne CASTILLO

CFE-CGC MARINE : Pierre MAUPOINT de VANDEUL

CFTC : Marc PREBOT